



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-264

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

84_Rectorat_Rectorat de l'académie de Grenoble /

84-2024-09-09-00005 - Arrêté rectoral n°
DECPÔLECONCOURS/XIII/24/193 du 9 septembre 2024 portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type de chef-fe de projet ou d'expert-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire "Rectorat de Grenoble", session de 2024. (2 pages)

Page 3

84-2024-09-09-00006 - Arrêté rectoral n°
DECPÔLECONCOURS/XIII/24/194 du 9 septembre 2024 portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type de chef-fe de projet ou d'expert-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire "rectorat de Grenoble", session de 2024. (2 pages)

Page 5

84-2024-09-09-00007 - Arrêté rectoral n°
DECPÔLECONCOURS/XIII/24/202 du 6 septembre 2024 portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type d'ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire "rectorat de Grenoble", session de 2024. (2 pages)

Page 7

DEC pôle concours

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/193

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04 76 74 70 09

Mél : dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/193 du 09 septembre 2024

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, session 2024

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, au titre de l'année 2024 :

Madame BERNARD Laurence, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Rectorat, Grenoble.

Monsieur EUDES Jacques, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Rectorat, Grenoble.

Monsieur FORESTIER Gérard, igr, expert, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur LAUBIE Marc, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat, Grenoble.

Madame LE MOINE Christelle, igr, Rectorat, Dijon.

Madame JOUBERT Isabelle, igr, suppléante, Rectorat, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Grenoble, le 9 septembre 2024

Hélène Insel

DEC pôle concours

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/194

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04 76 74 70 09

Mél : dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/194 du 09 septembre 2024

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, session 2024

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, au titre de l'année 2024 :

Madame BERNARD Laurence, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Rectorat, Grenoble.

Monsieur EUDES Jacques, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Rectorat, Grenoble.

Monsieur FORESTIER Gérard, igr, expert, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur LAUBIE Marc, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat, Grenoble.

Madame LE MOINE Christelle, igr, Rectorat, Dijon.

Madame JOUBERT Isabelle, igr, suppléante, Rectorat, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Grenoble, le 9 septembre 2024

Hélène Insel

DEC Pôle concours

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/202

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04 76 74 70 09

Mél : dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/202 du 06 septembre 2024

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, session 2024

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, au titre de l'année 2024 :

Monsieur LAUBIE Marc, ingénieur de recherche hors classe, président, Rectorat, Grenoble.

Monsieur JACQUELIN Régis, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Rectorat, Clermont-Ferrand.

Monsieur FORESTIER Gérard, igr, expert, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame REIGNIER-TAYAR Nina, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame BERNARD Laurence, ingénieure de recherche hors classe, Rectorat, Grenoble.
Madame JOUBERT Isabelle, igr, suppléante, Rectorat, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Grenoble, le 6 septembre 2024

Hélène Insel